



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis public

Demande de dérogation mineure - séance du 31 août 2026

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le lundi 31 août 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse, une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue à savoir :

Numéro :	2026-00150 / 2026-00151
Immeuble :	104 et 106-108, rue Blainville Ouest (lots 2 505 407 et 2 505 408 du cadastre du Québec)
Nature et effet :	Autoriser : le maintien des deux (2) garages isolés sur le même terrain alors que l'art. 72, para. 5 du Règl. de zonage 1200 N.S. mentionne qu'une seule construction accessoire (garage en sous-sol, garage attenant ou intégré au bâtiment principal ou garage isolé) est autorisée par propriété.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 14 août 2026

Avis numéro : 2026-49

Philippe Huot
Greffier